

Tutorat en entreprise

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **Développement des compétences**
■ **Transfert de savoir-faire professionnels**

Dans la continuité des travaux du CPNEFP sur le référentiel de certification « Tuteur », soucieux de l'accompagnement et de la réussite des parcours de formation en alternance des nouveaux collaborateurs, plusieurs CPNE de branches professionnelles ont souhaité apporter une attention toute particulière à la professionnalisation des tuteurs.

La certification « Tutorat en entreprise » a été conçue et est reconnue par plusieurs branches professionnelles. Elles utilisent le référentiel de certification dans le cadre de leur propre dispositif de certification pour les candidats à la certification relevant de leur propre branche.

Cette certification de compétence professionnelle est inter-branches (C.C.P.I). Elle permet de certifier des tuteurs accomplis les activités suivantes :

- Préparation de l'accueil du tuteur : renseignement sur le profil du tuteur, préparation des informations à communiquer et des documents sur l'entreprise et le poste de travail, organisation de rencontres avec des personnes de son équipe et des autres services
- Participation à la conception du parcours de professionnalisation : description des missions et des tâches à réaliser, communication avec l'entité de formation, mise en cohérence du projet en entreprise avec les objectifs de formation
- Formation du tuteur au poste de travail : organisation d'un parcours d'apprentissage, préparation des séances d'apprentissage, estimation des capacités d'apprentissage, gestion des contraintes d'organisation, hiérarchisation des activités
- Suivi et évaluation du travail du tuteur : renseignement des documents d'évaluation, conduite d'entretiens, communication avec les parties prenantes, contrôle du niveau des acquis, identification des difficultés rencontrées par le tuteur et proposition des actions correctives

Code(s) NAF : **17.12Z**, **25.50A**, **26.12Z**, **24.42Z**,
30.11Z, **28.11Z**, **29.10Z**, **13.10Z**,
14.11Z, **33.11Z**

Code(s) NSF : **240p**, **242u**, **241u**

Code(s) ROME : **H3101**, **H1404**, **H2901**, **H2501**, **H1403**

Formacode : —

Identification

Identifiant : **2094**

Version du : **23/05/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Extrait du procès verbal de la CPNEF de l'Intersecteur Papier Carton**
- **Extrait du procès verbal de la CPNE commune Textile/Habillement**
- **Extrait du procès verbal de la CPNE métallurgie autorité légitime**

Non formalisé :

- **Courriers de soutien des entreprises de la Métallurgie et des entreprises de l'Habillement et du textile, Compte rendu des réunions du Comité CQPI : les entreprises adhérentes aux branches professionnelles signataires de la Charte CQPI sont à l'origine de la création de la certification "Tutorat en entreprise". Elles reconnaissent l'utilité de cette certification pour son titulaire. Cette certification participe à sa montée en compétences et à la valorisation des compétences requises**

Date de création de la certification : **26/02/2016**

Mots clés : **Formation**, **Evaluation**, **Tutorat**, **Tuteur**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Attester des compétences professionnelles du candidat à exercer les missions de tuteur

Contribuer à la démarche qualité de processus de certification par une reconnaissance de la professionnalisation des tuteurs.

Apporter une valeur ajoutée aux tuteurs au sein des entreprises en leur permettant de faire évoluer leurs compétences.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- A la demande des CPNE et des entreprises, cette certification vient compléter les certifications existantes inscrites au RNCP (Titres Diplômes CQP) visant des métiers et/ou des qualifications, par des certifications destinées à être inscrites à l'Inventaire et reconnaissant des compétences associées à des missions

Descriptif général des compétences constituant la certification

Capacité 1 : Préparer l'arrivée et accueillir le tuteur

- Identifier ses missions en tant que tuteur, les besoins du tuteur et les compétences attendues en regard du poste
- Organiser et planifier le parcours d'intégration
- Transmettre les informations relatives à l'environnement de travail du tuteur
- Préciser les objectifs et l'intérêt du travail attendu

Capacité 2 : Contribuer à l'acquisition de savoir-faire professionnels

- Vérifier l'adéquation du projet en entreprise avec les objectifs de formation
- Préparer des séances d'apprentissage
- Organiser un parcours d'apprentissage
- Transmettre des connaissances, savoir-faire et savoir-être

Capacité 3 : Mettre en œuvre l'accompagnement du tuteur

- Contribuer à la répartition de ses rôles de chacun des acteurs (tuteur, organisme de formation)
- Informer l'entité de formation de l'évolution du tuteur
- Co-construire un parcours de professionnalisation et établir un planning

Capacité 4 : Participer à l'évaluation du suivi de la formation

Public visé par la certification

- Tous publics (salariés, demandeurs d'emploi,...).
- Acteurs (branches, entreprises, organismes de formation, Pôle Emploi,...) mettant en œuvre des actions visant à la professionnalisation des tuteurs en entreprise

- Evaluer tout au long de la période d'apprentissage du tuteur ses connaissances, savoir-faire et savoir-être et proposer des actions correctives ciblées en cas de lacunes
- Participer au bilan de fin de parcours
- Elaborer un dossier de suivi et d'évaluation des résultats du tutorat

Modalités générales

Le référentiel est conçu pour être mis en œuvre à l'issue d'une actions de formation courte ou longue, en situation en entreprises, en situation reconstituée, en continu, en alternance

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La Certification de Compétence Professionnelle Interbranche « Tutorat en entreprise » s'inscrit dans la continuité de la Loi du 19 décembre 2014 sur la réforme de la formation professionnelle. Elle s'appuie sur les travaux du CPNEFP.

La Certification de Compétence Professionnelle Interbranche « Tutorat en entreprise » certifie la qualité des missions de tuteur conduites indépendamment des actions de formation.

Le titulaire de cette certification disposera de ces compétences, dans le cadre d'une montée en compétences d'un salarié ou d'un demandeur d'emploi, d'un transfert de savoir-faire... Ceci constituera pour son titulaire un avantage pour se positionner sur un marché du travail reconnaissant de plus en plus les compétences acquises et donc la capacité à les accompagner et à transférer ses savoir-faire et savoir-être.

Pour l'entité utilisatrice

La Certification Professionnelle Interbranche « Tutorat en entreprise » participe à la qualité des processus de certification attendue par les entreprises, à l'accompagnement et de la réussite des parcours de formation des nouveaux collaborateurs, Elle facilite l'harmonisation des processus et fédère les tuteurs. Elle contribue aussi à la professionnalisation et la reconnaissance des missions de tuteur par ses pairs.

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun

Compétences évaluées

Seules les compétences suivantes seront évaluées :

Capacité 1 : Préparer l'arrivée et accueillir le tuteur

- Identifier ses missions en tant que tuteur, les besoins du tuteur et les compétences attendues en regard du poste

Centre(s) de passage/certification

- Centres de passage listés par la CPNE métallurgie
- Centres de passage listés par la CPNE commune Textile/Habillement

- Organiser et planifier le parcours d'intégration
- Transmettre les informations relatives à l'environnement de travail du tuteur
- Préciser les objectifs et l'intérêt du travail attendu

- Centres de passage listés par la CPNE de l'Intersecteur Papier Carton

Capacité 2 : Contribuer à l'acquisition de savoir-faire professionnels

- Vérifier l'adéquation du projet en entreprise avec les objectifs de formation
- Préparer des séances d'apprentissage
- Organiser un parcours d'apprentissage
- Transmettre des connaissances, savoir-faire et savoir-être

Capacité 3 : Mettre en œuvre l'accompagnement du tuteur

- Contribuer à la répartition de ses rôles de chacun des acteurs (tuteur, tuteur, organisme de formation)
- Informer l'entité de formation de l'évolution du tuteur
- Co-construire un parcours de professionnalisation et établir un planning

Capacité 4 : Participer à l'évaluation du suivi de la formation

- Evaluer tout au long de la période d'apprentissage du tuteur ses connaissances, savoir-faire et savoir-être et proposer des actions correctives ciblées en cas de lacunes
- Participer au bilan de fin de parcours
- Elaborer un dossier de suivi et d'évaluation des résultats du tutorat

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Le Certificat de Compétence Professionnelle Interbranches (C.C.P.I.) est délivré par la CPNE dont le titulaire relève

Plus d'informations

Statistiques

Le nombre de tuteurs concernés par cette certification est supérieur à 1000 par an

Autres sources d'information

Le référentiel de compétences élaboré par le CPNEFP en 2011

